



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Direction Générale Transports Mobilité
Grands Equipements
Direction des Transports Régionaux et de
l'Intermodalité
Service des Transports Express Régionaux**

COMITE DE SUIVI DE DESSERTES FERROVIAIRES

8 MARS 2023

COMPTE-RENDU

Participants :

Membres du comité de suivi des dessertes ferroviaires :

- Madame Marie-Rose BENASSAYAG, Vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes (à distance)
- Madame Laure-Agnès CARADEC, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône (à distance)
- Monsieur Christian DAVID, Maire de Carnoules
- Monsieur Pierre DONADEY, Maire de l'Escarène (à distance)
- Monsieur Jean-Marc DUPRAT, Maire de Laragne-Montéglin (à distance)
- Monsieur André IMBERT, CLCV (à distance)
- Monsieur Louis NEGRE, Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur (à distance)
- Monsieur Christian OZIOL, UFC QUE CHOISIR (à distance)
- Madame Noëlle PALAZZETTI, Conseillère régionale (à distance)
- Monsieur Jean-Michel PASCAL, FNAUT
- Madame Andrée SAMAT, Vice-Présidente du Conseil départemental du Var (à distance)
- Madame Bernadette SAUDEMONT, Conseillère départementale des Hautes-Alpes (à distance)
- Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Vice-président du Conseil régional
- Madame Nicole TAGAND, FNAUT (à distance)
- Monsieur Anthony ZILIO, Conseiller départemental de Vaucluse (à distance)

Experts :

- Madame Nathalie DORIER, SNCF Gares & Connexions Occitanie et Sud (à distance)
- Madame Myriam GODINOT, SNCF voyageurs TER Sud (à distance)
- Monsieur Thierry JACQUINOD, SNCF Réseau Région Sud

Au titre de l'AMF 05 :

- Gérard MARTINEZ, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes

Au titre d'UFC Que Choisir (à distance) :

- Jacques GUIRAUD

Au titre du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (à distance) :

- Romain STEIN
- Vincent TUOT

Au titre de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (à distance) :

- Alexis VILLEMIN, Directeur général adjoint

Au titre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Vice-président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, délégué aux transports et à la mobilité durable.
- Monsieur Yannick LLORET, Cabinet du Président (à distance)
- Monsieur Victor ALONSO, Directeur général adjoint
- Monsieur Bruno DESSAIGNES, directeur des trains régionaux et de l'intermodalité
- Madame Danye ABOKI, Cheffe du Service des trains express régionaux
- Monsieur Nicolas ALLA, Chef du service infrastructures ferroviaires et pôles d'échanges
- Madame Sylvie PEUZIN, service des trains express régionaux
- Madame Françoise AUTRIC, Directrice de projet LOM (à distance)
- Madame Isabelle CORNEBERT, service infrastructures ferroviaires et pôles d'échanges (à distance)
- Monsieur Denis GALINDO, service des trains express régionaux (à distance)
- Madame Patricia HARINCK, service infrastructures ferroviaires et pôles d'échanges (à distance)

La réunion du comité de suivi des dessertes ferroviaires a été présidée depuis les locaux de l'Hôtel de Région (bâtiment Provence, boulevard de Dunkerque à Marseille) par monsieur Jean-Pierre SERRUS, Vice-président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Après quelques mots d'introduction, il a été procédé à la diffusion d'une présentation selon l'ordre du jour suivant :

- Bilan de l'année 2022 :
 - Qualité du service
 - Accessibilité : Point à date et nouveautés
 - Point à date sur Matériel roulant
- Perspectives 2023/2024 :
 - Service Annuel 2023 :
 - Prise en compte pour étude, des contributions des associations en réunions de consultation usagers tenues à l'automne 2022
 - Synthèse de la consultation numérique usagers du mois de janvier 2023
 - Perspectives du service annuel 2024
 - Travaux SNCF Réseau 2023-2025
- Information sur les investissements : infrastructure ferroviaires et pôles d'échanges multimodaux
- Information sur le SIBR

Cette présentation a donné lieu à des échanges avec les participants.

Relevé des principaux échanges :

Sur la fiabilité des TER :

Le constat de la régularité des TER Sud en 2022 ligne par ligne montre que celle-ci est en retrait sur les parcours les plus longs dont notamment les lignes Marseille-Briançon et Intervilles Marseille-Vintimille. 2 lignes sont particulièrement en souffrance : Côte Bleue avec moins de 80 % des trains à l'heure et la ligne Romans/Valence – Briançon avec à peine 67 % des trains à l'heure.

Pour la Côte Bleue, les difficultés proviennent de la fragilité de l'infrastructure ferroviaire pas prise en compte dans la conception des horaires. Des corrections seront apportées dans les prochaines années.

Pour la ligne Romans/Valence – Briançon, la mauvaise fiabilité relève de la complexité de l'exploitation de l'Etoile de Veynes (croisements sur voie unique, correspondances avec les TGV en gare de Valence TGV, ligne interrégionale avec coordination des deux Régions compétentes Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur). La Région va demander à SNCF de regarder attentivement l'ensemble des indicateurs de cette ligne afin de la rendre plus fiable. Un travail de coordination des horaires en

correspondance pourra être mené également. Un travail similaire a été engagé sur le bas de la ligne avec les correspondance TER / LER autour du Val de Durance.

Sur l'accessibilité des gares et du matériel roulant :

Le représentant de la FNAUT a demandé à ce que l'ensemble des bâtiments voyageurs des gares restent ouverts même lorsque les guichets sont fermés afin de permettre aux voyageurs de s'abriter au chaud en attendant leur train.

Le maire de Carnoules a manifesté son souhait de voir le bâtiment voyageurs de la gare de Carnoules ouvert du premier au dernier train pour permettre aux voyageurs d'attendre leur train à l'abri, quelles que soient les conditions climatiques. Il a également porté à la connaissance de l'assistance son projet de travailler avec les services de la Région et de SNCF Gares et Connexions pour agrandir simplement et de manière provisoire, le parc de stationnement de la gare aujourd'hui saturé, et ce, sans attendre les travaux d'adaptation prévus dans le cadre de la mise en place du RER toulonnais.

Une rencontre spécifique de travail sur le sujet sera programmée entre messieurs le maire et le vice-président de la Région en charge des transports.

Le maire de Saint Léger les Mèlèzes a manifesté sa satisfaction devant les mesures proposées par le service Accès TER "TAD PSH Sud" qui prend désormais en charge les personnes en situation de handicap directement depuis leur domicile, lorsqu'elles habitent en milieu rural à moins de 5 km d'une gare non accessible, pour les transporter en taxi jusqu'à la gare accessible la plus proche, dans le sens de leur trajet. Ce service sera optimisé début 2024 au plus tard lorsque la commande de taxi pourra être réalisée directement par le Centre de Relation Clientèle (CRC) et non plus par le client lui-même qui doit actuellement faire l'avance des frais puis demander le remboursement.

Il a également été évoqué le travail constructif réalisé en partenariat avec les associations représentantes des personnes handicapées qui proposent à la Région de s'engager, par la signature d'une charte, à tout mettre en œuvre pour faciliter l'utilisation des transports régionaux aux personnes en situation de handicap.

Sur le projet de faire circuler des trains à batterie sur la ligne Aix-Marseille et autour d'Avignon, les représentants de la FNAUT ont manifesté leur préférence pour une électrification des voies plutôt que pour l'utilisation de batteries composées de matériaux incompatibles avec le développement durable. A la remarque sur la nécessité de mutualiser les moyens en ayant des rames polyvalentes qui peuvent circuler sur toutes les lignes, il a été répondu que ce paramètre est bien intégré au projet avec prévision de rames de réserve en cas de panne ainsi que du temps de recharge des batteries.

Il a également été rappelé que l'expérimentation de la circulation du train à batteries entre Marseille et Aix est une première en France que la Région Sud partage avec quatre Régions et qu'en conséquence un retour d'expériences sera partagé avec l'ensemble des Régions concernées avant d'en lancer l'exploitation.

Sur les perspectives du service annuel 2024 :

La représentante du Département des Hautes-Alpes s'est montrée satisfaite de l'engagement de la Région à renforcer la desserte des territoires alpins en tentant notamment d'optimiser les correspondances entre les différentes branches de l'étoile ferroviaire de Veynes. Elle a confirmé l'objectif du Département de développer les mobilités actives dans le respect du plan climat régional et de la transition écologique. En cela, elle a rappelé les investissements du Département en faveur du vélo qui complètent et renforcent les actions de la Région en la matière ainsi que son ouverture à tout travail conjoint avec la Région au sujet des mobilités décarbonées.

Sur les travaux d'infrastructure ferroviaire :

Suite à la présentation des travaux d'infrastructure ayant une incidence sur les circulations des trains en 2023 et en 2024, il a été précisé que SNCF Réseau réalisera d'autres travaux non mentionnés sur la présentation car réalisés de nuit et sans incidence sur les circulations.

Le sujet des travaux dans le tunnel de Braus qui nécessiteront la coupure de la ligne Nice-Tende au-dessus de Drap durant tout le service annuel 2025 et début 2026 a été abordé par le représentant de la FNAUT et monsieur le maire de l'Escarène qui a alerté sur la concomitance de ces travaux avec ceux de la construction de la ligne de tramway qui risquerait ainsi d'entraîner une congestion routière insupportable dans la vallée du Paillon. Il a ainsi demandé qu'une solution soit trouvée pour préserver la liaison Escarène-Nice Riquier pendant les travaux et si possible d'avancer ces mêmes travaux dans le temps pour éviter le chevauchement avec ceux du tramway.

Le comité de pilotage des travaux de rénovation des infrastructures ferroviaires de la ligne TER Nice-Tende prévu le 4 avril prochain se penchera sur la coordination des différents chantiers prévus pour améliorer la mobilité des habitants de la vallée en plus de la finalisation du tour de table financier de l'ensemble des partenaires territoriaux concernés par ces travaux. Dans l'attente du bouclage définitif du plan de financement mis à mal par la défection de l'Etat, il apparaît difficile de raccourcir les délais de mise en œuvre des travaux par SNCF Réseau.

Face aux questions sur les études d'exploitation en cours sur l'ensemble de l'Etoile de Veynes, dont notamment la possibilité de doubler la voie entre la Freissinouse et Gap, SNCF Réseau a précisé que toutes les options étaient considérées dans le cadre de cette étude dont les résultats sont attendus pour la fin de l'été 2023.

Sur le SIBR (système d'information et de billettique régional) :

Le représentant de la FNAUT a mentionné quelques défaillances de la nouvelle gamme tarifaire régionale qui, en s'appuyant sur le quotient familial (QF), laisse de côté certains publics comme les handicapés et les enfants.

En réponse, la Région a engagé un travail avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de régler le sujet des attestations demandées en justificatif du QF et qui ne sont pas toujours fournies par cette dernière. Elle a également prévu de se pencher sur le sujet des handicapés.

De plus, la tarification spécifique pour la ligne des Alpes envisagée reste compliquée à mettre en œuvre en interrégionalité. Un retour d'expérience sera organisé et partagé avec les représentants des usagers.

Questions diverses :

- Sur quelle base s'appuie la construction de l'offre de service des chemins de fer de Provence qui sera mise en œuvre à l'ouverture du tunnel de Morriez ?

L'offre future s'appuie sur les données de fréquentation de la ligne avant l'accident du tunnel de Morriez. Elle ne peut en effet pas se baser sur la fréquentation du service actuel qui est partiellement substitué par cars (entre Digne et Saint-André-les-Alpes). De plus, elle tiendra compte également des retours des acteurs locaux avec qui la Région dialogue dans le cadre de sa mission d'organisation et de coordination des mobilités sur les territoires.